

L'EVOLUTION DES SALAIRES EN FRANCE

Michel Husson, *Note A Prime*, Juin 1996

Les salariés n'ont pas profité de la mini-reprise : calculée sur la valeur ajoutée de l'ensemble des branches, la part salariale est passée de 57,2 % en 1993 à 56,1% en 1995. Cette note cherche à présenter les facteurs de moyen terme d'une telle dégradation.

L'évolution de la part des salaires

Elle peut être décomposée selon la relation suivante qui porte sur les taux de croissance :
Part des salaires = Salaire réel - Productivité du travail

Cette décomposition (voir encadré 1) permet de caractériser le mode de croissance et de répartition des revenus, en distinguant trois cas de figures résumés dans le tableau 1.

Tableau 1. Règles d'évolution de la part des salaires

Evolutions relatives	Part des salaires	Part du profit
Salaire réel = Productivité	constante	constante
Salaire réel > Productivité	en hausse	en baisse
Salaire réel < Productivité	en baisse	en hausse

L'examen des données concrètes sur longue période nécessite d'effectuer une correction pour salarisation. Cette opération consiste à affecter fictivement un salaire moyen aux non-salariés, de manière à prendre en compte la croissance dans le temps du taux de salarisation et à neutraliser son effet sur la part des salaires. Ceci étant précisé, on obtient une périodisation assez simple qui permet de distinguer trois phases dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Composantes de la part des salaires

	1960-1973	1973-1982	1982-1995
Salaire réel	5,3	4,6	0,9
Productivité	5,2	3,6	2,0
Part des salaires	0,1	1,0	-1,1

Source : INSEE - Taux de croissance annuels moyens

De 1960 à 1973 (« avant la crise »), le salaire réel augmente comme la productivité, de telle sorte que la part des salaires reste à peu près constante, autour de 68 à 70 % de la

Encadré 1. L'arithmétique de la part des salaires

La part des salaires peut se décomposer en trois éléments.

Avec les notations indiquées ci-dessous, on obtient :

$$e = sH/pQ = [s/p_c] \cdot [1/(Q/H)] \cdot [p_c/p]$$

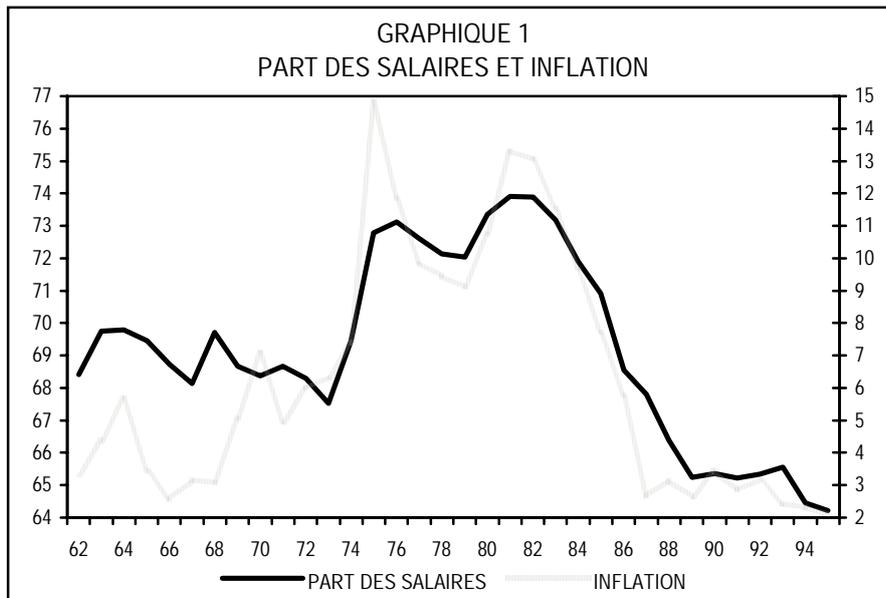
- $[s/p_c]$ pouvoir d'achat du salaire ;
- $[1/(Q/H)]$ inverse de la productivité horaire du travail ;
- $[p_c/p]$ prix relatif à la consommation.

e part des salaires s salaire horaire

H heures de travail p prix du PIB

Q PIB en volume p_c prix à la consommation

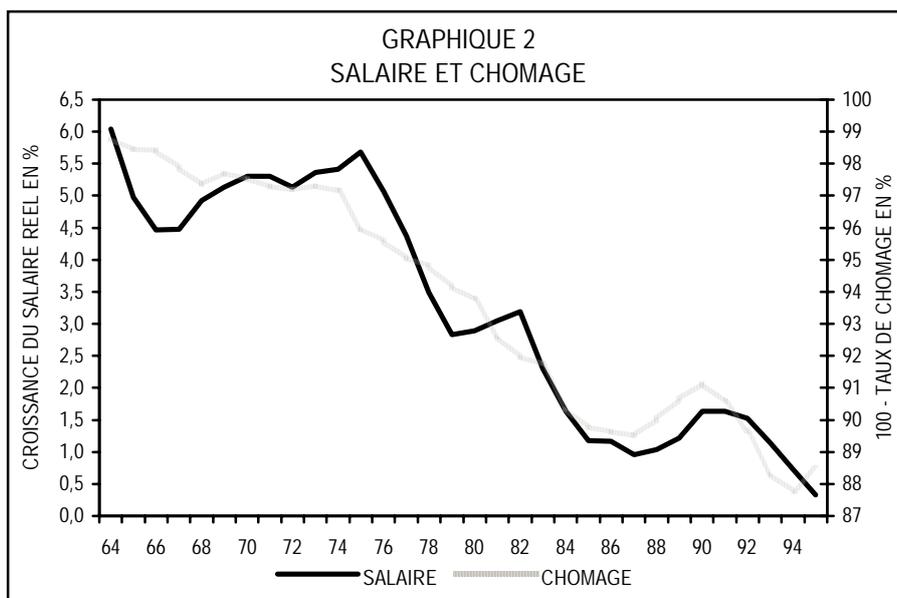
valeur ajoutée (voir graphique 1). C'est ce que l'on a appelé la croissance « fordiste », en ce sens que l'intégralité des gains de productivité est reversée aux salariés. La courbe de la part des salaires permet au passage de vérifier que la hausse salariale de 1968 a été très rapidement absorbée par les gains ultérieurs de productivité.



Le choc pétrolier, et surtout la récession de 1974-1975, vient perturber cette croissance équilibrée. La hausse du coût du pétrole modifie les prix relatifs, et la récession se traduit par un net recul de la croissance et de la productivité. L'inertie dans la formation des salaires conduit dans un premier temps à une « marche d'escalier » qui fait passer la part des

salaires de 68 % en 1973 à 73 % en 1975. Avec la mise en place du plan Barre en 1976, la part des salaires recule d'un point, mais repart à la hausse en 1980 et 1981. Cette période est également caractérisée par un recul assez sensible de la productivité du travail par rapport aux années d'expansion.

Le tournant vers la rigueur - puis vers l'austérité - pris en 1982 et 1983 transforme profondément la formation des salaires. L'objectif affiché est la lutte contre l'inflation qui doit passer par une « désindexation » des salaires, autrement dit par une déconnexion du salaire nominal à l'égard des prix. Cet objectif est atteint, mais il s'accompagne de la réalisation d'une autre déconnexion, celle du salaire réel par rapport à la productivité, qui amorce un recul durable de la part salariale. Depuis 1982-83, tout se passe comme si avait été mise en place une norme salariale de simple maintien du pouvoir d'achat, les gains de productivité tendant à être intégralement consacrés au rétablissement du profit.

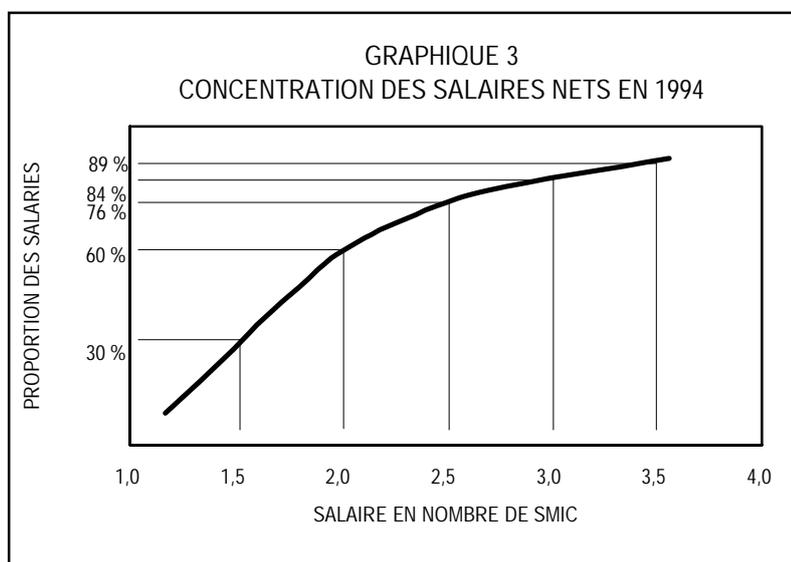


La mise en place de cette « norme » se fait dans un contexte de montée du chômage, qui vient peser sur la formation des salaires, en vertu de ce que les économistes ont pris l'habitude d'appeler « effet Phillips ». Le graphique 2 montre bien comment l'évolution du salaire réel apparaît sensible à celle du taux de chômage, aussi bien à moyen terme qu'au gré des fluctuations de la conjoncture.

La répartition des salaires

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) a été institué le 2 janvier 1970, en remplacement du SMIG lui-même créé en 1950. Sa progression est reliée à celle des prix et aux « coups de pouce » qui peuvent lui être donnés afin de revaloriser son pouvoir d'achat.

L'évolution relative du SMIC par rapport au salaire net moyen est un bon indicateur de la dispersion des salaires, qui suit de près d'autres mesures plus précises comme le rapport interdécile comparant les plus hauts salaires au plus bas. On peut de ce point de vue distinguer trois grandes phases. Depuis le début des années cinquante jusqu'à 1968, la dispersion des salaires augmente fortement, contrairement à certaines idées reçues qui parlent d'homogénéisation salariale. En 1951, le SMIG équivalait à 65 % du salaire moyen, mais il n'en représentait plus que 40 % en 1967. Les 35 % d'augmentation du SMIC obtenus en 1968 inaugurent ensuite une phase de resserrement de l'éventail des



salaires qui s'achève en 1984, alors que le salaire minimum atteint 52% du salaire moyen. Depuis cette date, la mise en oeuvre de politiques d'inspiration néolibérale conduit à une réouverture de l'éventail des salaires ; en 1994, le SMIC représente 49 % du salaire moyen. Cette même année, 10 % des salariés à temps complet gagnent plus de 16 000 F de salaire net, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle, 10 % des salariés gagnent moins que 4875 F par mois.

Ces chiffres font apparaître une forte concentration des salaires au bas de l'échelle (graphique 3). En 1994, si l'on considère les salariés à temps complet, on constate qu'un peu plus de 8% se situent autour du SMIC, et la répartition par tranches de revenus peut être résumée par le tableau 3 ci-contre. La moyenne salariale se situe en 1994 autour de 7500 F par mois pour les ouvriers et les employés, qui représentent les 2/3 du salariat. Les professions intermédiaires sont à 11 000 F, et les cadres à 20 700 F. S'il est vrai que certains salaires sont très élevés, les effectifs concernés sont donc relativement réduits.

Tableau 3. Répartition des salaires

30 % des salariés jusqu'à 1 SMIC $\frac{1}{2}$
60 % des salariés jusqu'à 2 SMIC
76 % des salariés jusqu'à 2 SMIC $\frac{1}{2}$
84 % des salariés jusqu'à 3 SMIC
89 % des salariés jusqu'à 4 SMIC

Le blocage salarial à moyen terme

Les données disponibles portant sur la période 1981-1994 permettent d'illustrer la réalité du blocage salarial. Le pouvoir d'achat du salaire brut ouvrier n'a ainsi progressé en moyenne que de 0,17 % par an, ce qui représente une quasi-stagnation. Les employés font un peu mieux avec 0,51 % par an, de même que les cadres avec 0,72 %. Une bizarrerie statistique livre une autre information : le salaire brut moyen progresse de 0,98 % par an, soit plus que chacune des différentes catégories de salariés. Il s'agit d'un effet de structure dont on peut comprendre la logique à l'aide d'un exemple. Supposons que dans une entreprise, on licencie tous les non qualifiés : le salaire moyen de ceux qui restent sera forcément supérieur au salaire moyen antérieur puisque ce sont des bas salaires que l'on aura supprimé, et cela, même si aucun des salariés restés en place n'a été augmenté individuellement. C'est en gros ce qui se passe à l'échelle de l'économie toute entière, de telle sorte que l'évolution du salaire moyen surestime la progression moyenne des situations individuelles. Cet effet de structure se retrouve sur les années récentes, de telle sorte qu'il explique à lui seul la progression des salaires. Si l'on raisonne à qualification constante, le pouvoir d'achat a ainsi reculé de 0,8 % en 1994, après une baisse de 0,6 % en 1993. Le SMIC est d'ailleurs un bon indicateur d'évolution moyenne du pouvoir d'achat, puisqu'il a perdu 0,7 % en 1994, après un recul de 0,8 % en 1995. De ce point de vue, les fameux 4 % accordés en juillet 1995 n'étaient donc qu'un rattrapage.

Les écarts entre hommes et femmes

Le salaire net moyen est en 1994 de 10 186 F par an, 11 074 F pour les hommes et 8 626 F pour les femmes. Cet écart de 22 % serait encore plus important si l'on prenait en compte les emplois à temps partiel, majoritairement occupés par des femmes qui sont maintenant 30 % à travailler à temps partiel. Il y a là un effet de structure qui correspond au fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes. L'analyse est compliquée par l'existence de professions spécifiquement masculines ou féminines. Pourtant, même en raisonnant sur des professions « mixtes », et pour une même tranche d'âge, on constate que les disparités de salaires ne s'estompent pas, et l'INSEE chiffre à 14 % cet écart hors effet de structure, soit les deux tiers de l'écart global. On peut donner quelques exemples calculés sur les 31-44 ans. Ainsi, les ouvrières non qualifiées de la chimie (52 % de la profession) gagnent 17,4 % de moins que leurs collègues hommes. Ce même écart est de 13 % au détriment des ouvrières qualifiées des industries agro-alimentaires, de 9 % pour les employées de banque, de 11 % pour les cadres de la banque. Enfin, cet écart s'accroît avec l'âge, ce qui indique que l'inégalité de déroulement des carrières constitue l'un des principaux facteurs de discrimination.

De manière générale, l'évolution du contrat de travail contribue à expliquer le recul salarial, comme le maintien dans les grilles salariales de branches de minima inférieurs au SMIC. Un autre facteur important du glissement intergénérationnel est la baisse du salaire à l'embauche des jeunes, que le Ministère du Travail évalue à 6,3 % entre mars 1991 et mars 1994. La conclusion générale de ce survol est que le blocage des salaires, loin d'être un incident de parcours conjoncturel, est devenu une donnée structurelle de l'économie française.

Références

- « L'éventail des salaires par profession », *INSEE Première* n°366, mars 1995
- « L'évolution des salaires dans le secteur privé », *INSEE Première* n°393, juillet 1995
- « Salaires et coûts salariaux, 45 ans d'évolution », *INSEE Première* n°449, mai 1996